

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 22 MARS 2021

DELIBERATION N°80/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	16 MARS 2021	16 MARS 2021
40	32	37		
OBJET : Rénovation énergétique de l’Office de Tourisme Intercommunal à Saint-Rémy de Provence. Plan de relance - Demande de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) enveloppe rénovation énergétique de bâtiments des collectivités.				
RESUME : Il est proposé à l’assemblée communautaire d’approuver la rénovation énergétique de l’Office de Tourisme Intercommunal (OTI) situé place Jean-Jaurès à Saint-Rémy de Provence. Cette rénovation positionnerait ce bâtiment comme exemplaire en matière de transition écologique. Concernant le financement de cette rénovation, il est proposé de solliciter l’Etat et son dispositif DSIL rénovation énergétique à hauteur de la totalité du coût de cette opération (193 807 € HT). En effet, l’instruction NOR : TERC2030398J permet de déroger à la participation minimum du maître d’ouvrage en matière de financement d’opérations de rénovation énergétique.				

L’an deux mille vingt et un,
le vingt-deux mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes d’Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard.

ABSENTS : MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MARECHAL Edgard.

PROCURATIONS :

- De MME. JODAR Françoise M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. BODY-BOUQUET à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WIBAUX Bernard

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Lionel ESCOFFIER

Monsieur le Vice-président indique que la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles souhaite rénover le bâtiment de l'office du tourisme intercommunal de St Rémy de Provence pour qu'il reflète les engagements du territoire en termes d'environnement. Cette rénovation doit permettre d'avoir à la fois un bâtiment sobre en énergie et si possible à énergie positive, mais également d'utiliser des matériaux locaux.

Monsieur le Vice-président précise que le bâtiment de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) a été construit dans les années 1970 et agrandi en 2003. Un audit du bâtiment a été fait afin d'envisager un programme d'actions qui permettra d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Au terme de l'audit, les améliorations potentielles de réductions des déperditions énergétiques et de confort pour les usagers sont :

- Isolation de la toiture en matériaux bio sourcés comme de la paille de riz
- Isolation de l'enveloppe des murs par l'extérieur avec des panneaux de paille de riz sous bardage ou avec double mur en pierre,
- Remplacement des fenêtres double vitrage et d'une des portes d'entrée vitrée.
- Remplacement de la pompe à chaleur.
- Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage LED basse consommation.
- Installation d'une ventilation basse consommation.
- Installation d'une casquette végétalisée supplémentaire sur la façade sud (profondeur 1m).
- Désimperméabilisation des pourtours du bâtiment avec récupération des eaux de pluie pour arrosage des végétaux.

L'ajout de panneaux photovoltaïque d'une puissance de 6 kWc permettra d'atteindre l'objectif d'obtenir un bâtiment à énergie positive.

Monsieur le Vice-président souligne que cette rénovation doit permettre d'affirmer ce bâtiment comme exemplaire en matière de transition écologique, de respecter les engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'inscrire notre dynamique territoriale dans le plan de relance de l'Etat et son axe de soutien aux investissements locaux permettant de faire face à l'urgence écologique.

Ainsi, Monsieur le Vice-président rappelle que cette rénovation contribuera au développement d'activités et de filières innovantes, en s'appuyant sur des ressources locales et bio sourcées. Ce projet enclenchera le dynamisme de la filière écoconstruction et soutiendra le développement d'éco-activités respectueuses de l'environnement et soucieuses de la transition énergétique.

De plus, dans la même dynamique que pour la réalisation de notre siège communautaire, la Communauté de communes s'engage dans la démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) avec pour objectif d'obtenir le niveau le plus élevé de cette labellisation d'exigence pour l'Office de Tourisme Intercommunal.

Enfin, cette rénovation exemplaire sera un véritable support de communication, un démonstrateur de l'efficacité de ces technologies innovantes et une « vitrine » du territoire en matière de tourisme durable.

Concernant le financement de cette rénovation, Monsieur le Vice-président propose de solliciter l'Etat et son dispositif DSIL rénovation énergétique à hauteur de la totalité du coût de cette opération (193 807 € HT). En effet, l'instruction du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (instruction NOR : TERC2030398J permet de déroger à la participation minimum du maître d'ouvrage en matière de financement d'opérations de rénovation énergétique, dans la mesure où ce dernier a subi une baisse importante de son épargne brute entre 2019 et 2020.

Délibère :

Article 1 : Approuve la réalisation de la rénovation énergétique de l'Office de Tourisme Intercommunal à Saint-Rémy de Provence et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Coût des travaux	193 807 €	DSIL 2021 rénovation énergétique	193 807 €
		Autofinancement CCVBA	0 €
Total	193 807 €	Total	193 807 €

Article 2 : Sollicite le financement de l'Etat à hauteur de **193 807 €** dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) enveloppe « rénovation énergétique de bâtiments des collectivités ».

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.